

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

-----

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

-----

VT 2024/245

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DES VEHICULES RUE DES BARADELLES**

**LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,**

*Vu l'article 25 (5<sup>ème</sup> alinéa) de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la Route,*

*Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (article 1 – 8<sup>ème</sup> partie – « Signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 11 février 2008,*

**Considérant** qu'en raison des travaux d'extension du réseau électrique rue des Baradelles pour permettre le passage du transport scolaire et des convois agricoles, il y a lieu de sécuriser les lieux et de fermer la route à tous véhicules, le stationnement sera interdit.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du **07 janvier 2025 jusqu'au 11 janvier 2025, pour une période de 04 jours**, la circulation de tous véhicules sera totalement interdite sur la route communale rue des Baradelles.

**Article 2** : Conformément à l'article R 411-26 du code de la route, le fait, pour tout piéton et conducteur, de ne pas respecter les indications résultant de la signalisation routière est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

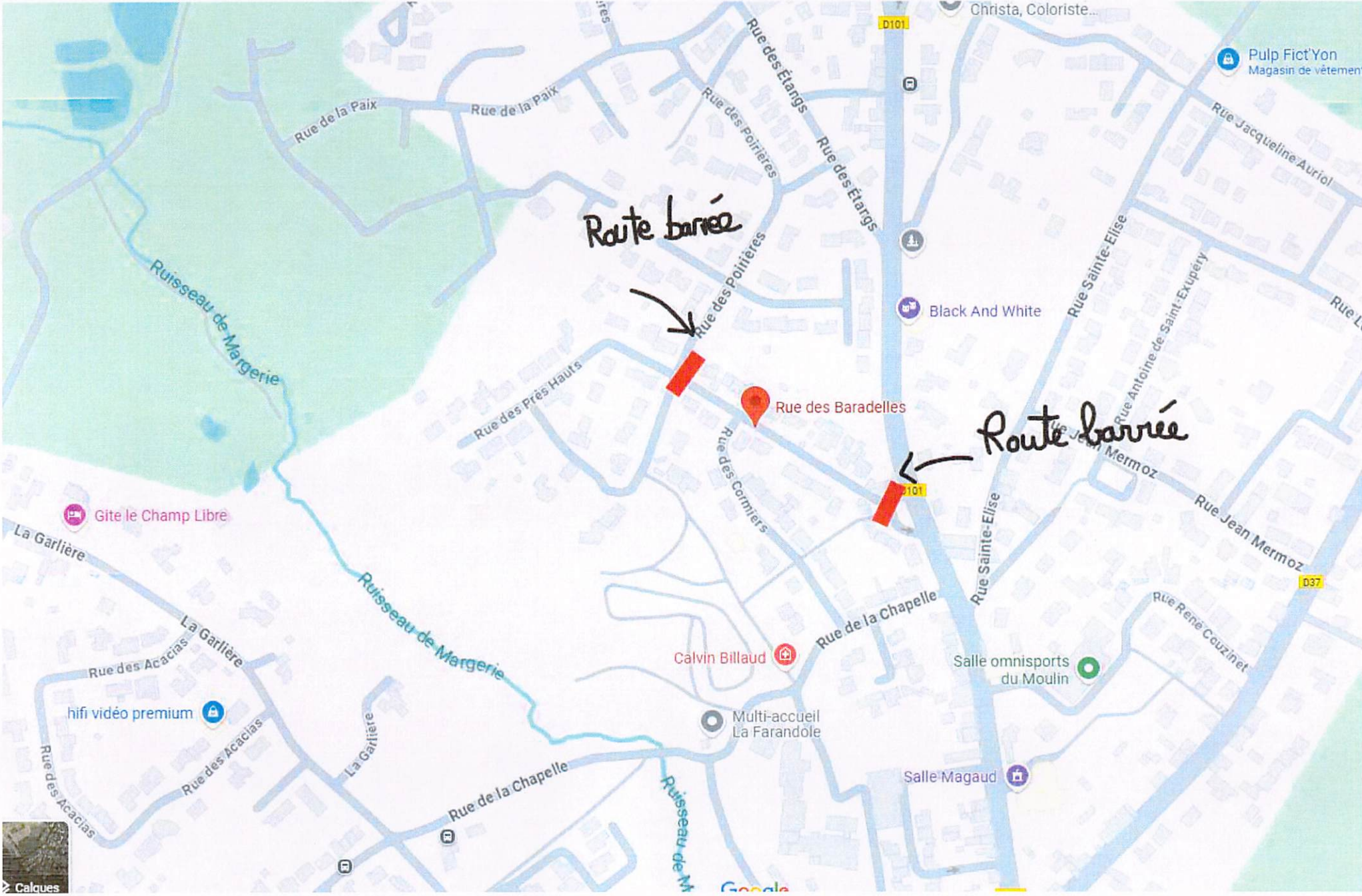
**Article 3** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SYDVEV par délégation de BOUYGUES pour informer les usagers de l'interdiction de circulation.

**Article 4** : Le Maire de DOMPIERRE-SUR-YON, le commandant de brigade de Gendarmerie, le directeur départemental du service d'incendie et de secours de Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dompierre-sur-Yon, le 23/12/2024

François GILET  
Maire de Dompierre-sur-Yon

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-YON' around the perimeter. The signature is a complex, looping scribble that partially obscures the stamp.



Route barrière

Route barrière

Calvin Billaud

Multi-accueil  
La Farandole

Salle omnisports  
du Moulin

Salle Magaud

Black And White

Pulp Fict'Yon  
Magasin de vêtement

Christa, Coloriste...

Gîte le Champ Libre

hifi vidéo premium